



Préavis municipal n° 07 – 2014

Budget 2015

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité, comme il est de coutume chaque année à cette époque, a le plaisir de soumettre à votre approbation le projet de budget 2015 de notre Commune.

1. Préambule

Le budget, pour l'année 2015, a été définitivement adopté par la Municipalité in corpore dans sa séance du 27 octobre 2014.

Il est basé sur l'arrêté d'imposition 2015-2016 tel qu'adopté par le Conseil communal dans sa séance du 2 octobre 2014, sur l'analyse des dépenses effectuées par la Municipalité, la prise en compte des charges refacturées par les organismes cantonaux ou régionaux et sur les prévisions relatives à la péréquation cantonale. Toutefois, au vu de la forte fluctuation, pour notre commune, des éléments permettant le calcul de la péréquation, ces chiffres doivent être interpréter avec précaution.

2. Principes généraux d'établissement du budget 2015

Un projet de budget a été établi par le boursier en collaboration avec le soussigné de gauche, Syndic et responsable des finances. Ce projet intégrait l'ensemble des montants qui nous avaient été communiqués par les instances qui nous les facturent. Pour le reste des postes, nous nous étions basés sur la situation des exercices précédents hormis pour les frais d'entretien qui avait été portés à leur minimum.

Le budget a ensuite été revu avec l'ensemble de la Municipalité lors d'une demi-journée consacrée à cet important objet. A cette occasion, l'ensemble des postes ont été examinés, afin de les adapter aux besoins propres à chaque dicastère. Une attention particulière a été porté aux frais d'entretien, afin d'évaluer les besoins effectifs et d'arbitrer entre les différents projets à entreprendre en 2015 ou à reporter aux prochains exercices.

Recettes

Personnes physiques

Sur la base de l'expérience de l'année 2013, décevante du point de vue des rentrées fiscales, situation qui semble se confirmer en 2014, nous avons budgété des rentrées fiscales équivalentes à l'année en cours.

Personnes morales

Malgré la situation constatée en 2013, nous avons maintenu des rentrées correspondant à la moyenne des trois derniers exercices.

Il faut toutefois rester très prudent quant à l'interprétation de ces chiffres qui, nous vous le rappelons, sont liés à l'évolution de la conjoncture, en particulier, pour notre commune, à la bonne marche du BTP et à sa capacité à marger sur ses facturations.

Charges

Les charges facturées par les organismes cantonaux (AVASAD, PCi, GENDARMERIE VAUDOISE), régionaux (ASiCoPe, AJERCO, ARASPE, SDIS) continuent globalement de progresser. Toutefois, cette tendance semble moins marquée pour 2015 que lors des exercices précédents.

Par ailleurs, la réduction des francs par point d'impôt, calcul effectué sur la base de nos rentrées fiscales, entraîne une réduction marquée de la péréquation et de la facture sociale :

	budget 2013	réellement payé 2013	budget 2015	différence
Péréquation (solde net)	CHF 324'000.-	CHF 413'588.-	CHF 28'000.-	CHF -296'000.-
Facture sociale	CHF 914'000.-	CHF 910'513.-	CHF 846'000.-	CHF -68'000.-

Cet état de fait nous permet d'envisager une stabilité des charges transférées par l'Etat entre celles réellement payés en 2013 et celles portées au budget 2015. L'effet de la péréquation améliore, pour sa part, notre situation financière générale.

Les charges intercommunales augmentent par rapport à 2013 d'environ 5 %. Cette augmentation de CHF 53'007.83 est principalement engendrée par les chiffres que nous a communiqué l'ASiCoPe.

Les charges sous gestion propre de la Municipalité restent globalement stables, tenant compte de l'intégration des locations gratuites accordées aux sociétés locales que nous détaillerons au point suivant.

Comme depuis plusieurs années, la Municipalité a pris un soin particulier à analyser les besoins d'entretien et de travaux à entreprendre en les hiérarchisant, ceci afin de répartir les charges sur plusieurs années lorsque cela s'avérait possible.

Pour ce faire, le projet de budget a, dans un premier temps, été établi avec des coûts de base, charge aux municipaux de proposer et défendre les travaux qu'ils comptaient entreprendre en 2015.

Subventions aux sociétés locales

Suite à la demande de votre instance, la Municipalité a établi la liste des soutiens qu'elle accorde aux sociétés locales et les a valorisés. Il s'agit principalement de la mise à disposition gratuite de locaux.

Le détail de ces subventions a fait l'objet d'une présentation spécifique.

Sur la base de cette analyse, la Municipalité a décidé d'intégrer ces contributions dans le budget 2015.

Il en résulte une augmentation de CHF 144'800.- du budget tant en charges qu'en produits. C'est donc bien une opération neutre d'un point de vue du résultat final.

En contrepartie, la Municipalité exige des bénéficiaires qu'ils en fassent de même dans leur budget et leurs comptes dès 2015 afin que les membres de ces sociétés soient tenus au courant de la réalité du soutien collectif. Un courrier a d'ailleurs été envoyé à chacune d'entre elles avec les subventions accordées.

La charge se trouvent dans les postes 110.365.9 pour CHF 125'600.- et 513.365.9 CHF 19'200.-. Ce deuxième compte correspond à la halte-jeu, soit au dicastère « Instruction publique et cultes », ce qui explique la séparation effectuée.

Au niveau des produits, les bâtiments sont les bénéficiaires de cette opération puisque le résultat final passe d'une perte de CHF 47'330.72 en 2013 à un bénéfice de CHF 51'800.- au budget 2015.

Dorénavant seul le poste « bâtiments divers » (numéro 351...) reste déficitaire, ce qui est cohérent puisqu'il s'agit d'immeubles occupés exclusivement par la Commune proprement dite.

3. Effet comptable du budget 2015

Le budget 2015 présente une situation proche de l'équilibre, ce qui est satisfaisant, mais ne permet toutefois pas de s'enthousiasmer. Comme pour le budget 2014, le résultat monétaire sera positif.

Résultat comptable	CHF	-16'800.-
Amortissements comptables	CHF	658'000.-
Attributions aux réserves	CHF	35'900.-
Prélèvements aux réserves	CHF	<u>- 366'600.-</u>
Résultat monétaire du ménage communal	CHF	310'500.-
Amortissement financier des emprunts	CHF	<u>- 219'667.-</u>
Résultat monétaire	CHF	<u>90'833.-</u>

Cette situation bénéficiaire nous permet de ne pas avoir recours à de nouveaux emprunts bancaires pour financer le ménage communal. Toutefois, il reste faible et ne constitue pas une véritable capacité d'autofinancement pour les projets d'investissements futurs.

D'un point de vue du résultat porté au bilan, la perte envisagée de CHF 16'800.- augmentera encore le découvert laissé par l'année 2013 de CHF 458'624.32. On peut donc présenter la situation de la manière suivante :

	2011 Réal	2012 Réal	2013 Réal	2014 Budget	2015 Budget
Résultat	7'167.96	-102'347.82	-656'034.35	-94'420.00	-16'800.00
Fortune de la Commune au 31.12	299'757.85	197'410.03	-458'624.32	-553'044.32	-569'844.32

Il est donc nécessaire de prévoir plusieurs années de résultats positifs avant de pouvoir combler le découvert au bilan mentionné ci-dessus.

La marge d'autofinancement, après une année 2013 inquiétante de part son résultat très négatif, évolue positivement, comme présenté ci-dessous :

	2011 Réal	2012 Réal	2013 Réal	2014 Budget	2015 Budget
Marge d'autofinancement	254'953.43	197'533.74	-297'465.33	273'865.00	310'500.00

4. Commentaires

Personnel

La responsable du contrôle des habitants, Mme Gemma Castella, prendra sa retraite en mai 2015. Le processus de recrutement vient de se conclure. Sa remplaçante va, en principe, débiter son activité au sein de notre administration le 1^{er} février prochain. Nous avons donc prévu au budget une période de quatre mois pendant lesquels le salaire de ce poste devrait être déboursé à double.

La PentaDîne connaît toujours un très bon niveau de fréquentation, nécessitant régulièrement la présence de quatre collaboratrices pour encadrer les enfants dont les plus jeunes sont désormais âgés de quatre ans, ceci afin de satisfaire, entre autres, aux normes de sécurité. Le budget reprend donc les chiffres effectifs de l'année 2013.

Informatique

La société TI Informatique, qui n'a que notre commune comme client sur le canton de Vaud, nous a proposé de migrer sur le logiciel d'Infoservice pour le 1^{er} janvier 2015. En effet, les deux entreprises font, depuis le 1^{er} janvier 2014, partie du même groupe. Le coût de migration a été pris en charge par l'Etat de Vaud dans le cadre de la mise en place du projet « RCPers » relatif au contrôle des habitants. Suite à la migration susmentionnée, les coûts d'exploitation resteront identiques à ceux négociés lors du renouvellement de contrat en 2013.

Péréquation

La modification sensible de la situation financière de notre commune, ajoutée à l'évolution du taux d'imposition, réduit sensiblement notre contribution à la péréquation cantonale en passant de CHF 292'000.- au budget 2014 à CHF 28'000.- au budget 2015.

Entretien du patrimoine immobilier

Bâtiment de la voirie :

Suite à la création d'un réfectoire pour les employés de la voirie, le local doit être mis en conformité, afin de respecter les contraintes légales.

Les velux, qui fuient en cas de fortes précipitations, seront changés dans le local mis à disposition du Chœur mixte.

Jardin des souvenirs :

Suite au choix définitif du projet par la Municipalité et à la réception de l'ensemble des devis pour l'acquisition des matériels et les travaux de rénovation du jardin du souvenir, il s'avère que les coûts seront plus élevés que prévu. Une première étape sera donc prise en compte sur les comptes 2014 (budget accepté par votre instance en décembre 2013) et une seconde sur les comptes 2015 au travers du budget qui vous est proposé ce soir, le tout devant être réalisé courant du printemps 2015, afin de rendre cette partie du cimetière plus accueillante et de répondre aux attentes des familles dont les défunts choisissent de déposer leurs cendres dans ce lieu commun, sans pour autant être anonymes.

Route

Suite à la mise en zone 30 de la route de Sullens, il a été constaté que des aménagements devaient être ajoutés afin que les conducteurs respectent cette limitation de vitesse. Un montant de CHF 25'000.- a donc été porté au budget 2015.

Concernant l'éclairage public, le remplacement des ampoules à vapeur de mercure effectué durant l'automne 2014 et le début du printemps 2015 permettra des économies d'électricité dès 2015.

Ordures ménagères

Nous avons élaboré le budget 2015 en tenant compte des chiffres réels 2013. Bien que nous estimions que la structure des coûts de ce dicastère doit encore évoluer en fonction de la modification des habitudes de nos concitoyens, nous pensons que les chiffres peuvent être considérés comme fiables.

Deux moloks, déjà en stock, seront installés au carrefour entre le chemin des Publes et la route de Daillens et au chemin de la Vaux.

Instruction publique et culte

Après un recul des coûts lors du budget 2014, l'ASICoPe nous présente à nouveau une hausse sensible de ses charges, d'environ 5 %.

Par ailleurs, nous avons prévu de refacturer les coûts scolaires des enfants placés à la MEP aux communes de domicile de leurs parents. La LEO semble être claire à ce sujet, toutefois de nombreuses communes ont fait part de leur opposition suite à notre refacturation effectuée pour les années scolaires 2011-2012 et 2012-2013. Une prise de position de l'Etat de Vaud devrait bientôt intervenir.

Sécurité publique

Suite à la modification sensible de la situation financière de notre commune, les coûts facturés par la Gendarmerie Vaudoise, à supporter par notre commune, sont passés de CHF 184'300.- pour le budget 2014 à CHF 158'500.- pour le budget 2015.

Les coûts du SDIS et de la Protection Civile augmentent d'environ 5%. De plus, nous n'avons plus de réserves pour la défense incendie depuis fin 2014. Le ménage communal supportera donc entièrement les coûts de ce poste à partir de 2015.

Sécurité sociale

Malgré l'augmentation constante des coûts de la facture sociale, notre contribution à cette dernière va se réduire en 2015 en fonction de la situation financière de notre commune, passant de CHF 977'000.- au budget 2014 à CHF 846'000.- au budget 2015.

Les coûts de l'ARASPE (agence intercommunale des assurances sociales) seront de CHF 28.25 par habitant, en très légère baisse par rapport au budget 2014.

5. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil communal à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Penthaz

- vu le préavis N° 07-2014 concernant le budget pour l'année 2015 ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

décide

d'adopter le budget de l'année 2015 tel que présenté, soit :

Charges	CHF	7'041'800.-
Produits	CHF	7'025'000.-
Perte	CHF	-16'800.-

Adopté en séance de Municipalité in corpore le 27 octobre 2014.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

La secrétaire :

Ph. Besson

M. Goy Bommottet

Délégués municipaux et communaux :

- M. Philippe BESSON, Syndic
- M. Cédric TRONCHET, Boursier